Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Société et régime de la communauté

Par TOGA75

Bonjour,

est-il possible, quand on est marié sous la communauté de bien, de constituer une société en en mettant à l'écart son conjoint afin qu'il ne soit pas redevable en cas de faillite ou qu'il n'en soit pas propriétaire à 50% en cas de divorce ?

Cordialement

Par tomateverte

Bonjour,

Vous rapprocher de votre notaire pour les formalités de séparations de biens. Ou un avocat.

la séparation de biens peut vous garantire ce que vous désirez , sans pour autant contraindre votre mariage et votre patrimoine commun.